



## Section Cyclo de l'Amicale Sportive Ballainvilloise

Tous Pour Un

Cette note a été validée par le Bureau lors de la réunion du 17/02/2026 et sera présentée aux adhérents pour validation lors de la prochaine AG afin de l'intégrer dans le Règlement Intérieur du SCASB.

**Neanmoins, elle est applicable dès ce jour afin de garantir le bon fonctionnement du club, la sécurité des sorties et la cohésion entre les membres.**

### 1. Responsabilité civile et protection des encadrants

La participation de non « adhérents licenciés » expose les bénévoles et les encadrants à des risques juridiques injustifiés. La licence et l'adhésion au club garantissent que chaque participant est couvert et que les responsabilités sont clairement établies.

### 2. Sécurité collective et cadre commun

La sécurité du groupe repose sur des règles partagées et acceptées par tous. La présence régulière de non « adhérents licenciés » fragilise ce cadre et complique la gestion des sorties.

### 3. Cohésion et solidarité entre cyclistes

La cohésion d'un groupe se construit par l'engagement de chacun. L'adhésion matérialise cet engagement et évite la création de deux catégories :  
– ceux qui soutiennent le club,  
– ceux qui en profitent sans y contribuer.

### 4. Respect du travail des bénévoles

Les bénévoles investissent du temps et de l'énergie pour organiser les activités. Le club ne peut encourager des pratiques qui dévalorisent cet engagement.

### 5. Protection du club en cas de litige

L'adhésion protège le club contre les comportements opportunistes et clarifie les responsabilités en cas d'incident. Elle garantit également la conformité avec les statuts, l'assurance et les obligations légales de l'association.

### 6. Crédibilité et homogénéité du club

Un club structuré repose sur des membres identifiés et engagés. La présence régulière de non-adhérents nuit à l'image du club et à sa capacité à fonctionner de manière homogène.

### 7. Préservation de l'esprit associatif

Un club n'est pas uniquement un groupe sportif : c'est une association avec des statuts, une assurance, des responsabilités et une éthique. La performance ne peut primer sur la structure collective.

### 8. Le port du maillot : un symbole d'appartenance et de cohésion

Le port du maillot du club lors des sorties officielles constitue un élément essentiel de l'identité collective. Il illustre l'appartenance au club, renforce la visibilité du groupe sur la route et témoigne du respect des valeurs communes. Il rappelle également que

chaque cycliste représente le club et contribue à son image auprès des autres usagers et des partenaires.

**9. Exception encadrée juridiquement : la règle des 3 sorties dans les 45 jours**

Afin de permettre à un cyclo extérieur d'évaluer l'ambiance du groupe, son niveau, son organisation et son état d'esprit, le club autorise une participation limitée à trois sorties maximums sur une période de 45 jours.

Cette période d'essai offre au cycliste l'occasion de vérifier si le fonctionnement du club lui convient, tout en permettant aux encadrants d'apprécier sa motivation, son comportement en groupe et son respect des règles.

Au-delà de ces trois sorties, l'adhésion et la licence deviennent obligatoire pour continuer à participer aux activités, dans le respect des principes de cohésion, de responsabilité et d'équité entre tous les membres.